



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Absent : 1

Date convocation et affichage : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Patrick Azéma, Sandra Lanini, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Corentin Pic, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Magali Nazet-Marson pouvoir à Renaud Calvat
Benjamin Delprat pouvoir à Patrick Azema
Christine Delage pouvoir à Jacqueline Vidal

Membre absent excusé : Robert Trinquier

Secrétaire de séance : Corentin Pic

Affaire 8 – Billetterie - Mise en ligne des spectacles gratuits de la passerelle

Rapporteur : Jean-Michel Caritey

Vu la délibération du 19 juin 2023 établissant la politique tarifaire des spectacles à la salle La Passerelle.

Monsieur l'adjoint délégué souligne que dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la ville de Jacou affirme sa volonté de faire de la culture un vecteur de lien social, d'épanouissement personnel et de dynamisme territorial. Ainsi, la municipalité s'engage à favoriser la diversité des propositions artistiques et à les rendre accessibles au plus grand nombre.

Cette ambition se traduit notamment par l'organisation régulière de spectacles gratuits, ouverts à tous, qui participent à la vitalité culturelle locale et à la démocratisation des pratiques artistiques.

Afin de faciliter l'accès à ces événements, pour des raisons d'organisation, de sécurité ou de capacité d'accueil, la ville souhaite intégrer ces spectacles gratuits dans le logiciel de billetterie en ligne utilisé pour les spectacles tarifés. Il est question aussi d'assurer une meilleure gestion des flux de spectateurs, une communication plus efficace et une accessibilité accrue pour les administrés.

Il s'agit donc d'autoriser la publication des spectacles gratuits organisés par la commune sur le logiciel de billetterie en ligne utilisé par les services municipaux notamment le spectacle d'ouverture de saison, les concerts et spectacles issus des résidences de travail, le spectacle de Noël, ou tout autre concert ou spectacle que la mairie de Jacou jugerait utile de proposer en accès gratuit.

Les billets gratuits seront délivrés via le logiciel de billetterie. Ils seront nominatifs et comptabilisés dans le bilan de l'événement.

Il est précisé que la billetterie des manifestations lors du prêt de la salle La passerelle sera gérée par les structures organisatrices indépendamment de la régie de la salle de spectacles.

Ainsi, il propose au conseil municipal d'approuver la mise en ligne des spectacles gratuits à la passerelle.

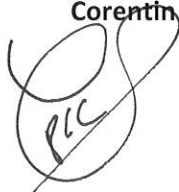
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITE la proposition formulée.

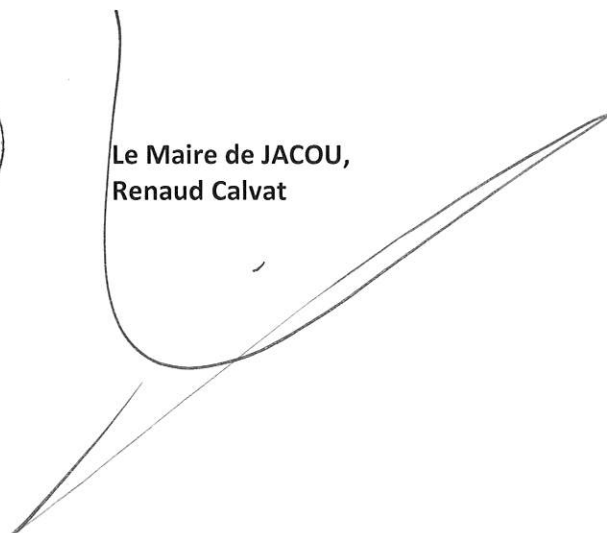
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Corentin Pic



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 16.10.2025
- date d'affichage le : 16.10.2025